



S'opposer à une rente viagère

Par **Fabrice**, le **21/03/2009** à **18:58**

Bonjour,

mon père vit depuis 15 ans séparé de ma mère et a une compagne. Il n'a pas souhaité divorcer et, depuis la séparation, entretient ma mère correctement.

Il souhaite aujourd'hui mettre l'appartement qu'il possède avec ma mère, et dont cette dernière a l'usufruit depuis leur séparation, en viager...au nom de sa compagne. Cette dernière verserait alors une "rente" à mon père (ils vivent en couple non déclaré...aussi peut-on se demander si cette "rente" est légale) et à ma mère. Au décès de cette dernière, elle aurait la jouissance de l'appartement privant ainsi les trois enfants de mes parents de patrimoine.

Un descendant peut-il s'opposer, et comment, à ce montage financier "intelligent"?